



TOUS ENGAGÉS  
POUR UNE   
MONTAGNE,  
ZÉRO DÉCHET  
SAUVAGE  
EN 2030





# MONTAGNE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE EN 2030

## Tous engagés

La montagne est un territoire préservé, pourtant chaque année, des tonnes de déchets sauvages sont collectés. La pollution sauvage de montagne a un impact sur les écosystèmes aquatiques de la Planète et la biodiversité. Acteurs essentiels du départ du cycle de l'eau, la Montagne s'engage, d'une seule voix, à atteindre en 2030 : zéro déchet sauvage en montagne. Forts de cet engagement, les acteurs publics et privés, entendent rendre la montagne comme seul territoire vierge de toute pollution sauvage.

## ATTEINDRE UNE MONTAGNE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE EN 2030 3 PRIORITÉS

### RÉDUIRE

- \* Adopter un plan d'actions ambitieux de zéro mégot abandonné
- \* Engager la restauration sur du zéro emballage unique
- \* Inciter les commerçants à pratiquer le zéro déchet
- \* Gérer les domaines skiables sans déchet sauvage
- \* Encadrer les chantiers pour stopper la pollution sauvage
- \* Pratiquer des animations et des événements zéro déchet

### SENSIBILISER

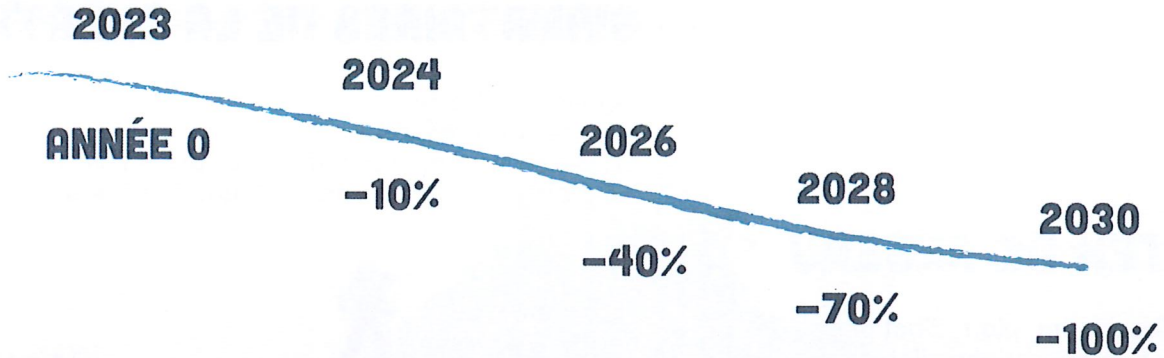
- \* Affirmer et afficher un message expliquant l'impact des déchets sauvages et des mégots dans les espaces publics et commerciaux
- \* Accompagner les socio professionnels pour atteindre la réduction des déchets à la source dans leurs domaines d'activités.
- \* Afficher l'engagement Montagne Zéro Déchet sauvage en 2030.

### COLLECTER ET ÉVALUER

- \* Collecter et caractériser les déchets sauvages chaque année dans l'objectif de réduction.
- \* S'engager sur un programme scientifique « Adopt I spot ».
- \* Se former à la caractérisation des déchets.



# TRAJECTOIRE D'UNE MONTAGNE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE EN 2030



**UNE PROCÉDURE SOBRE**

**& EFFICACE**

- 1 charte signée
- 1 plan d'actions
- 1 référent

## TOUS ENGAGÉS

- Collectivités locales
- Acteurs économiques
- Filières nationales
- Institutions nationales

## LES ORGANISMES CI-DESSOUS

S'engagent ensemble à atteindre une Montagne Zéro Déchet Sauvage en 2030.

Fait à : TIGNES, le 19/01/2024

(Pour : Nom de l'organisme, Représenté par (Nom / prénom / fonction) (Nom / prénom / fonction) et signature) OFFICE DU

Pour : Mairie de TIGNES

Représenté par : Monsieur de laite,  
Serge REVAL

Signature



Pour : TIGNES DEVELOPPEMENT - TOURISME

Représenté par : M. Frédéric PORTE  
Directeur Général

Signature



Pour : Société des Téléphériques de la Grande Motte  
(STGM)

Représenté par : M. Pascal ABRY  
Directeur Général

Signature



**S.A. STGM**  
Gare de la Grande Motte  
B.P. 53 - 73321 TIGNES Cedex  
© +33 (0)4 79 06 60 00  
SIRET 076 920 024 00015

Pour : Régie des pistes de Tignes

Représenté par : M. Jacques VILLALBA  
Directeur

Signature

**Régie des Pistes de Tignes**  
La Marlière  
73320 TIGNES  
Tél. : 04 79 06 92 00 - Fax : 04 79 06 47 46  
Mail : [pistes@tignes.net](mailto:pistes@tignes.net)  
Siret : 429 914 631 000 12 APE : 926 A

# ARTICULATION DE LA CHARTE



## ACTEURS DE TERRAIN SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Signent la charte  
Nomment un référent  
Établissent un plan d'actions adapté à son territoire  
Renvoient les documents à Mountain Riders

### PARTIES PRENANTES TÊTES DE RESEAU

Établissent un plan d'actions type  
et/ou des opérations pilotes  
Diffusent et animent l'objectif  
auprès de ses adhérents  
Co-construisent le déploiement

TOUS  
ENGAGÉS

### ANIMATEUR

## MOUNTAIN RIDERS

Fédère les parties prenantes  
Accompagne les signataires  
Assure le suivi des signataires et  
la trajectoire jusqu'en 2030

## PARTIES PRENANTES CO SIGNATAIRES DE LA CHARTE

